

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - LORMONT - Rénovation urbaine du quartier Carriet -
Aménagement de la rue du Fleuve, de la rue des Acacias (en partie) et de la rue
Nicolas Beaujon - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de
signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a signé, le 28 avril 2005, avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) une convention de rénovation urbaine du quartier Carriet à LORMONT. Ce projet repose sur un programme de rénovation urbaine visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la Communauté Urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition - reconstruction et à l'aménagement des espaces publics.

Le programme d'aménagement des espaces publics doit accompagner les projets de démolition et reconstruction des logements, ainsi que les constructions des équipements publics. Il prévoit une requalification de la rue du Fleuve de la rue des Acacias (en partie) et de la rue Nicolas Beaujon afin d'améliorer, pour tous les usagers, les conditions d'utilisation de l'espace public en réduisant la place de l'automobile en faveur des piétons, des cyclistes, des bus et des aménagements paysagers. La mise en œuvre de ces nouvelles règles de partage de la rue doit ainsi permettre de répondre au triple impératif de la sécurité des déplacements, de la qualité de la vie et de l'embellissement de la ville.

Les travaux seront exécutés en deux tranches dont les estimations et les durées sont les suivantes :

TRANCHES	OPERATIONS	DUREE DES TRAVAUX	ESTIMATION DES TRAVAUX
FERME	Rue du Fleuve et rue des Acacias (en partie)	5 mois	396 321,07 € HT 474 000,00 € TTC
CONDITIONNELLE	Rue Nicolas Beaujon	3 mois	239 130,43 € HT 286 000,00 € TTC
TOTAL			635 451,50 € HT 760 000,00 € TTC

Les prestations de voiries sont homogènes et totalement imbriquées. Il est donc techniquement difficile d'exécuter les travaux par lots séparés. Le marché est donc global avec une identification de prestations distinctes.

Le financement relève à 95 % des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC45000243) et à 5 % des fonds de proximité Voirie. Ils sont prévus sur les années budgétaires suivantes :

ANNEE BUDGETAIRE	CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE (95 %)	CREDITS FONDS DE PROXIMITE VOIRIE (5 %)	TOTAL
2011	570 000,00 €	30 000,00 €	600 000,00 €
2012	152 000,00 €	8 000,00 €	160 000,00 €
TOTAL	722 000,00 €	38 000,00 €	760 000,00 €

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert pour un marché à tranche ferme et une tranche conditionnelle,
- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction centrale des achats et marchés - 6^{ème} étage,
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure de passation avec une publicité nationale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine du quartier Carriet à LORMONT en date du 28 avril 2005,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que pour permettre la réalisation des opérations projetées dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Carriet à LORMONT, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés, à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié.

Article 5 :

Les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 et 2012, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC45000243.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2010

M. ALAIN DAVID